



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Assemblée générale annuelle

Dimanche 19 avril 2015
Manoir Saint-Sauveur

162, rue du Brome
Saint-Augustin-de-Desmaures
(Québec) G3A 2P5

Sans frais : 1 888 LA FAUNE
Téléphone : 418 878-8901
Télécopieur : 418 878-8980





RAPPORT DU PRÉSIDENT
Assemblée générale annuelle

Dimanche 19 avril 2015
Manoir Saint-Sauveur

Table des matières

	Page
MOT DU PRÉSIDENT	5
1. DOSSIERS PÊCHE	7
1.1 <i>Fête de la pêche, un succès panquébécois</i>	7
1.2 <i>Accès aux plans d'eau: Le dossier continu de cheminer</i>	7
1.3 <i>Croissance continue de la population de bars rayés du fleuve Saint-Laurent</i>	8
1.4 <i>Transport des touladis du nord du Québec : un sérieux problème</i>	10
1.5 <i>Poissons appâts</i>	10
1.6 <i>Plan de gestion du doré; les résultats de la consultation du MFFP attendus</i>	12
1.7 <i>Le saumon du Québec : Le gouvernement fédéral préoccupé.....</i>	12
1.8 <i>Table saumon</i>	12
2. DOSSIERS CHASSE	13
2.1 <i>Chasse en milieu périurbain; les efforts ralentis par les mesures budgétaires.....</i>	13
2.2 <i>Caribou migrateur, les chasseurs conservent des miettes.....</i>	13
2.3 <i>Sauvegarde de la harde de caribous forestiers de Val-d'Or</i>	14
2.4 <i>Ours noir : Bilan de la consultation auprès des chasseurs.....</i>	14
2.5 <i>Le plan de gestion l'ours noir 2006-2013 reconduit</i>	16
2.6 <i>Gestion du cerf de Virginie : Des pourparlers en vue d'établir la RTLB</i>	16
2.7 <i>Chasse au dindon sauvage; un bilan plus que satisfaisant.....</i>	17



2.8 Premier plan de gestion du dindon.....	19
2.9 Le Comité sauvagine, un rôle important dans la gestion des oiseaux migrateurs	19
2.10 Comité chiens de chasse de la FédéCP.....	21
2.11 Demandes de changements réglementaires en vigueur auprès du MFFP	22
3. AFFAIRES GOUVERNEMENTALES	23
3.1 Reconnaissance légale d'une journée consacrée aux activités de prélèvement	23
3.2 L'expertise de la FédéCP au Comité fédéral consultatif sur les activités de chasse et de pêche à la ligne	24
3.3 Armes à feu, la FédéCP demeure confiante.....	24
3.4 Un nouveau ministère accueille Faune Québec.....	25
3.5 Le secteur de la faune face aux réalités budgétaires	25
4. ACTIVITÉS ANNUELLES, AUTRES PROGRAMMES, ENTENTES ET PRIX.....	26
4.1 Inauguration du Boisé héritage faune	26
4.2 Fauniquement femme Latulippe.....	26
4.3 Les salons.....	27
4.4 Le souper-bénéfice d'Héritage faune.....	27
5. NOUVEAUTÉS.....	28
5.1 Modifications aux règlements généraux et abolition du bureau de direction	28
5.2 Les Carnets Webs.....	28
6. RÉINVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA FAUNE.....	28
6.1 Généralités.....	28
6.2. Projet de mentorat chasse, pêche et piégeage	29
6.3 Campagne Image de la chasse	30
6.4 Zone Chasse Android	32



6.5 Capsules vidéos.....	33
7. REMERCIEMENTS	34
7.1 Les administrateurs de la Fédération	34
7.2 Les employés.....	35



MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir, pour une huitième année consécutive, de vous présenter ce bilan d'activités de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP). Deux mille quatorze (2014) fut une année bien remplie pour le bureau de direction, le conseil d'administration, les employés, et aussi pour les bénévoles de la FédéCP.

Parmi les moments importants, je retiens celui de la réunion du conseil d'administration succédant le congrès 2014, alors que j'ai proposé aux membres de réfléchir à une modification des règlements généraux afin d'abolir le bureau de direction et d'instaurer un poste de vice-président. Le tout dans un but de transparence et d'harmonie entre les membres. Aujourd'hui, je peux dire que je suis heureux que les membres du CA aient suivi mes recommandations et je tiens à les remercier de cette décision prise le 23 août dernier.

La dernière année fut par ailleurs marquée par la réalisation et la continuité de nombreux autres projets. Plusieurs à saveur technologique ont d'ailleurs permis de continuer à positionner le domaine faunique comme moderne et à l'affût de la relève. Grâce au programme de réinvestissement dans le domaine de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), des projets prioritaires pour la FédéCP ont obtenu l'aide financière nécessaire à leur réalisation. Un autre volet des capsules sur la chasse, le projet *Mentorat chasse, pêche, piégeage*, Zone Chasse pour le système d'exploitation Android retiennent l'attention à ce sujet.

Nous avons évidemment poursuivi notre implication dans plusieurs autres dossiers d'importance, dont ceux du bar rayé, du touladi, du dindon sauvage, du caribou et de la gestion de l'ours noir et de la sauvagine. Nous avons continué à défendre les intérêts des chasseurs et des pêcheurs québécois et nous avons complété les travaux d'aménagement du Boisé héritage qui a été officiellement inauguré quelques jours avant le congrès annuel 2014.

C'est avec plaisir que je vous présente tous ces thèmes et plusieurs autres qui ont été abordés au cours de la dernière année sous forme de résumé, de manière à vous



informer des réalisations de votre Fédération. Vous serez à même de constater que la FédéCP a été très active dans la poursuite de sa mission en 2014.

Je ne pourrais passer sous silence le travail valeureux et énergique des bénévoles qui œuvrent au sein de la FédéCP. Leur passion, leur dévouement et leur volonté de contribuer au maintien et à la perpétuation des activités de chasse et de pêche sont remarquables.

En mon nom personnel, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre implication personnelle et indispensable à notre but commun.

Pierre Latraverse
Président



1. DOSSIERS PÊCHE

1.1 Fête de la pêche, un succès panquébécois

Il y a maintenant quinze ans que la Fête de la pêche existe. Chaque année, cette activité panquébécoise rejoint des milliers de Québécois qui en profitent pour participer à une activité d'initiation à la pêche. Pour plusieurs associations membres de la FédéCP, il s'agit d'une belle occasion de s'impliquer dans leur communauté et de participer directement à la formation de la relève des pêcheurs. En 2014, trois associations membres de la FédéCP ont remporté une bourse de 500 \$:

- L'Association de chasse et pêche le Voyageur, région de l'Outaouais
- Le Centre des loisirs du lac Therrien, région de Chaudière-Appalaches
- Le Club de chasse et pêche des quatre loups, région de l'Estrie

La remise de cette bourse s'effectue par tirage au sort. Je vous invite à vous inscrire à ce tirage en remplissant le formulaire d'inscription disponible directement sur le site Internet de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (fedecp.com) avant le 16 mai prochain. Cliquez sur l'onglet Fondation et par la suite, rendez-vous dans la section des Bourses.

1.2 Accès aux plans d'eau: Le dossier continu de cheminer

La FédéCP continue de suivre de près le dossier de la perte d'accès aux plans d'eau dans les municipalités du Québec. La problématique selon laquelle certaines villes réservent à leurs seuls résidents l'accès aux plans d'eau de leurs territoires est toutefois difficile à régler. Mais la FédéCP continue ses pressions pour amener le gouvernement à améliorer la situation.

Le ministre Lessard est au fait des demandes de la FédéCP. Le dossier lui a été présenté de vive voix lors d'une rencontre qui a eu lieu au début de son mandat comme ministre de la Faune et une lettre a été acheminée à son cabinet. On lui a expliqué que les cours et plans d'eau du Québec sont le support précieux de nos ressources halieutiques. Chacun a le droit de les exploiter, dans le respect de la réglementation en vigueur. Ils deviennent ainsi un lieu de loisir, de contact avec la nature, mais également de création de richesse pour l'ensemble de l'économie québécoise. Et bien que les municipalités soient en droit de réglementer et de tarifier l'utilisation de leurs terrains et de leurs infrastructures, il est évident que, de plus en plus souvent, une interprétation abusive de ce droit se généralise et n'a pour autre but que d'exclure, de fait, les usagers non



résidents, privant ainsi les Québécois, provenant généralement des centres urbains, de leur droit à l'accès aux plans d'eau.

En restreignant ainsi l'accès aux plans d'eau, cela induit une pression sur le nombre de jours de pêche pouvant être pratiqués au Québec. Cette situation engendre une baisse des retombées économiques associées à la pêche ainsi qu'une baisse des revenus, tant des commerçants en région que des municipalités ou du gouvernement.

Ainsi incité à intervenir par la FédéCP, le MFFP a soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une demande afin qu'ils entreprennent ensemble un dialogue constructif et pour constituer un groupe de travail afin d'aborder ce problème. Cette demande arrive à point puisqu'en ce moment même le MAMOT procède à la révision de ses lois, de ses guides et de ses orientations, notamment celles en matière d'aménagement du territoire. Selon l'avis du MFFP, parmi ces dernières, la révision du développement durable des milieux de vie devrait prendre en compte le respect de la pêche, et des autres activités fauniques, dans le cadre d'un milieu de vie équilibré.

1.3 Croissance continue de la population de bars rayés du fleuve Saint-Laurent

Le bilan des mentions de captures de bars rayés par le réseau de suivi réalisé par le MFFP pour 2014 est extrêmement encourageant. En effet, selon les chiffres que celui-ci a communiqués, ce sont 15 349 prises accidentelles de bars qui ont été signalées par les membres du réseau de suivi, principalement des pêcheurs commerciaux du Bas-Saint-Laurent qui y participent sur une base volontaire. Ces derniers notent tout simplement la présence de bars dans les relevés de leurs pièges installés sur les rives du fleuve. Réalisés depuis quelques années, ces relevés donnent une indication intéressante de l'évolution de la population de bars dans cette région.

Depuis les débuts du projet de réintroduction du bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent, les prises enregistrées par le réseau de suivi ne cessent d'augmenter. La seule exception est pour l'année 2013 alors que 2180 bars avaient été capturés, dont seulement 21 % étaient des jeunes de l'année. Probablement la résultante d'un mauvais printemps de reproduction. Il y en avait eu 1680 en 2010, 5760 en 2011 et 7735 en 2012. Pour ces années, alors que plus de 90 % des prises étaient des jeunes du printemps, on dénote une croissance importante de la population.



Des pêcheurs sportifs ayant eu la chance de rivaliser avec le bar rayé rêvent de se mesurer de nouveau avec ce dynamique poisson. La FédéCP, promoteur de cet important projet faunique, ainsi que Monsieur Marc Leclerc, porteur du dossier bar rayé - population du fleuve Saint-Laurent - espèrent que le jour où les Québécois pourront ajouter le bar à la liste de leurs espèces préférées ne soit plus bien loin.

La baie des Chaleurs, une nouvelle destination pour la pêche au bar rayé

Il est plutôt rare que les amateurs de pêche voient apparaître une nouvelle espèce sur la liste de celles que l'on peut exploiter. Pourtant, on s'en souvient, cela s'est produit en 2013 avec l'arrivée du bar rayé de la baie des Chaleurs. En 2014, cette pêche semble avoir davantage pris sa place à la faveur d'une période de pêche avec rétention.

Par ailleurs, le MFFP s'était engagé à utiliser la saison de pêche de l'été dernier afin d'amasser des données et de documenter la situation de cette population de bars afin de proposer des conditions de pêche optimales aux Québécois pour 2015.

En l'occurrence, la saison de pêche 2015 se déroulera du 15 juin au 30 septembre dans la zone 21 et du 15 juin au 7 septembre dans la zone 1 (estuaire de la rivière Malbaie).

On offrira en 2015 une limite de prise et de possession d'un bar rayé, au cours de la période de pêche avec rétention qui se tiendra du 1^{er} juillet au 24 août, soit huit semaines. La remise à l'eau sera obligatoire toute la saison dans l'estuaire de la rivière Malbaie et on y éliminera la taille maximale de l'hameçon (7 mm) présentement en vigueur dans ce secteur. Aussi, il y aura instauration d'une gamme de taille de 50 cm à 65 cm qui permettra aux jeunes bars de se reproduire une première fois et de protéger les gros reproducteurs. Selon l'enquête de pêche réalisée par le ministère à l'été 2014, plus de 30 % des captures faites par les pêcheurs sportifs en 2014 avaient une taille inférieure à 50 cm.

Ces modalités de pêche seront en vigueur pour les périodes 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 afin de créer une stabilité réglementaire. Monsieur Alain Poitras, porteur du dossier bar rayé – population de la Baie-des-Chaleurs, suivra avec intérêt l'évolution de ce dossier.



1.4 Transport des touladis du nord du Québec : un sérieux problème

Le plan de gestion du touladi sera en vigueur pour une seconde année et les pêcheurs s'habituent aux nouvelles règles de gestion. Sauf que la mesure réglementaire qui exige de transporter les poissons entiers (éviscérés) est fort embêtante pour de nombreux pêcheurs, particulièrement ceux qui recherchent des poissons-trophées, qui justement proviennent des régions éloignées, lorsque les conditions de conservations sont les plus difficiles.

La situation avait été soulevée au printemps 2014 par des pêcheurs qui préparaient leur expédition annuelle au réservoir Caniapiscou, qui recèle des poissons impossibles à faire entrer entiers dans des glacières ou congélateurs portatifs. Lorsqu'on parle de poissons de 15, 20, 25 livres et même plus, il est difficile de trouver une solution à la conservation vraiment pratique autre que la mise en filets ou en morceaux.

Avisée de cette problématique, la FédéCP a interpellé Faune Québec qui lui a confirmé que le problème serait rapidement placé sur la table de travail pour trouver une solution. La Fédération a alors suggéré que dès qu'un touladi serait mis en filets, il compterait pour le spécimen qui a plus de 60 cm et qu'il est possible de conserver dans le nord du Québec.

Mais tout ne semble pas aussi simple pour la direction de la protection de la faune, qui ne veut rien savoir d'offrir cette porte de sortie aux pêcheurs. Elle maintient que la mesure réglementaire du transport des poissons entiers est essentielle pour la conservation de l'espèce. La désaffection des pêcheurs pour les régions nordiques ne semble pas du tout les émouvoir. Il semble qu'on oublie que la protection de la faune est un service qui doit répondre aux besoins de la population, et non l'inverse.

1.5 Poissons appâts

Il est interdit depuis 2013 d'utiliser des poissons appâts vivants en saison estivale dans la plupart des secteurs de pêche du Québec. Toutefois, il peut être permis d'utiliser des poissons appâts morts ou vivants aux conditions qui apparaissent dans les règlements de pêche. Il faut donc dorénavant être très vigilant, puisque même la possession est interdite dans de nombreuses zones de pêche.

De même, le MFFP entend interdire les poissons appâts morts en été à partir de 2017, sauf dans certains secteurs où la pêche ne peut se pratiquer sans ceux-ci. La FédéCP estime une telle mesure beaucoup trop draconienne et qu'il est inutile de tenter de



limiter la circulation d'espèces pathogènes et indésirables dans le corridor fluvial alors qu'il s'agit d'un vaste système ouvert, où les espèces quelles qu'elles soient peuvent circuler librement. De nombreuses maladies pourraient vraisemblablement se propager des Grands Lacs vers le fleuve Saint-Laurent, ou d'autres plans ou cours d'eau limitrophes du Québec de façon naturelle par l'intermédiaire de poissons en migration affectés ou par le contact de populations voisines dans lesquelles se trouvent des poissons affectés. Les oiseaux et la navigation de plaisance peuvent aussi jouer un rôle de même que le transport maritime.

Par ailleurs, le MFFP a annoncé au cours de 2014 des recommandations concernant la gestion du risque lié à l'utilisation de poissons appâts. Parmi ces recommandations, on prévoit interdire l'utilisation de poissons appâts récoltés à l'aide d'un carrelet ou d'une bourolle à des fins personnelles. Ceci parce qu'on souhaite implanter un système de traçabilité qui exige un contrôle strict de tous les poissons appâts.

La FédéCP s'oppose à ce dernier point et soutient que l'utilisation de poissons comme appâts est une pratique essentielle pour plusieurs créneaux de pêche. En aucun temps la FédéCP ne pourrait appuyer une telle décision. De nombreux pêcheurs utilisent comme appâts des poissons qu'ils capturent eux-mêmes sur leurs sites de pêche. De même, de nombreux pourvoyeurs ne peuvent s'approvisionner chez les distributeurs du fait de leur éloignement et capturent des poissons appâts sur leur site d'opérations. Cette pratique est même essentielle pour satisfaire leurs clients.

Par ailleurs, il est venu aux oreilles de la FédéCP qu'il serait envisagé d'interdire l'utilisation de sangsues comme appât pour la pêche sportive. Cette idée avait été soulevée lors du congrès annuel 2011 par des représentants de Faune Québec, mais devant les arguments soulevés à ce moment, il semblait bien que cette avenue avait été définitivement écartée.

Face à cette idée, les réflexions de notre fédération sont simples. Si le gouvernement juge qu'il y a danger devant l'utilisation de sangsues, particulièrement les sangsues importées, et qu'il juge que des mesures doivent être prises à cet effet, qu'on en contrôle l'importation. Toutefois, qu'on évite qu'il y ait de conséquences directes pour les pêcheurs sportifs québécois qui doivent pouvoir continuer à utiliser comme appâts des sangsues indigènes du Québec.



1.6 Plan de gestion du doré; les résultats de la consultation du MFFP attendus

Le premier plan de gestion du doré a été mis en œuvre en 2011 et nous approchons déjà de la mi-plan. Nous pouvons croire que les objectifs poursuivis par ce plan de gestion pour améliorer la qualité de la pêche et augmenter le potentiel reproducteur des populations seront atteints.

L'année dernière, afin de vérifier l'efficacité de la réglementation qui a été instaurée et pour documenter l'évolution des populations, le MFFP a tenu une brève consultation en ligne sur ce plan de gestion. Les résultats seront fort probablement connus d'ici peu. Dès qu'ils seront disponibles, nous transmettrons les résultats par nos réseaux habituels.

1.7 Le saumon du Québec : Le gouvernement fédéral préoccupé

Le processus de consultation en vue d'inscrire les populations de saumons du Québec sur la liste des espèces en péril du Canada se poursuit. Débutée en 2012, on ne sait encore trop comment ce dossier va se terminer. Rappelons que l'inscription sur une telle liste comporte d'importantes implications qui peuvent aller jusqu'à l'interdiction de la pêche qu'elle soit récréative ou commerciale.

À l'été 2013, le MFFP avait fait part de son vif désaccord quant à une possible inscription de populations de saumon atlantique du Québec dans la Loi fédérale sur les espèces en péril. La FédéCP l'avait supporté dans cette décision.

Inscription sur la liste des espèces en péril ou pas, l'avenir du saumon ne semble pas très rose. D'année en année, les choses semblent se dégrader et ce ne sont que 60% des grands saumons qui sont revenus en rivière en 2014. Devant la situation, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique a recommandé au MFFP de prévoir la remise à l'eau des grands saumons pour 2015.

1.8 Table saumon

La FédéCP continue d'assurer une présence à la table saumon. Bien que l'expertise de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique pour la conservation et la mise en valeur de ce poisson soit reconnue, notre fédération demeure à l'affût des éléments discutés à la Table qui pourraient toucher les pêcheurs en général.



Rappelons que des organisations souhaitent intégrer les embouchures des rivières aux territoires structurés pour aider à la conservation du saumon dans ces secteurs. Pour la FédéCP, ces zones sont très intéressantes pour les pêcheurs sportifs autres que les pêcheurs de saumon et il ne serait pas envisageable de les démunir de l'accessibilité dont elles profitent présentement. On demande au MFFP d'appliquer le statu quo.

Par ailleurs, le saumon est une ressource qui connaît un inquiétant déclin. La FédéCP veut rester proche de ses partenaires pour les aider dans leurs efforts de conservation.

2. DOSSIERS CHASSE

2.1 Chasse en milieu périurbain; les efforts ralentis par les mesures budgétaires

Au cours des dernières années, la FédéCP avait réussi à obtenir du MFFP qu'il s'engage à dresser le portrait de la situation, qu'il vérifie l'aspect juridique de la question et produise un guide d'information. Malheureusement, la personne qui avait été chargée de ce dossier a pris sa retraite et dans le contexte budgétaire actuel, celle-ci n'a pas été remplacée, et ne le sera pas, du moins à court terme. On sait que le ministère ne peut confier ce genre de travail à des firmes externes, car lui seul détient les informations et les compétences nécessaires à cette fin.

2.2 Caribou migrateur, les chasseurs conservent des miettes

Au désarroi des grandes fédérations fauniques, le ministère annonçait le 26 avril 2013 que la limite de récolte devait passer de deux caribous à un seul par année, par détenteur de permis à partir de 2014-2015. La FédéCP considérait cette décision comme étant une grave erreur puisqu'aucun argument de nature biologique ne soutenait cette décision. À ce moment, le troupeau de la rivière aux Feuilles comportait plus de 400 000 têtes, un niveau auquel le troupeau peut aisément soutenir une chasse sportive élevée, selon le plan de gestion. Dans ces conditions, la crainte était que peu de chasseurs soient intéressés à réaliser une coûteuse expédition de chasse dans le Nord.

Le 6 février 2014, le MFFP a annoncé le retour d'une limite de récolte de deux caribous dans les zones 22A, 22B et 23 Ouest, zones fréquentées par le troupeau de la rivière aux Feuilles. On voulait, par cette mesure, permettre de maintenir l'attrait pour cette chasse qui a beaucoup souffert, dans les dernières années, d'un resserrement important de réglementation. La FédéCP, et le porteur du dossier caribou de l'époque, Monsieur André Poulin, se sont trouvés extrêmement heureux de cette décision.



Or, une autre embûche attendait les amateurs. En effet, on a annoncé le 6 février dernier que le nombre de gagnants au tirage au sort des permis de chasse pour la zone 22A passait de 250 à 125. Ce qui fait que depuis 2010, les Québécois ont connu une baisse d'allocation de 87,5%. Un non-sens alors que la harde de caribous de la rivière aux feuilles compte 380 000 bêtes. Il est clair que l'objectif est tout autre que la conservation de la population puisque les chasseurs de la zone 22A ne récolteront, en ce cas, à peine plus d'un millième de la population. On veut sortir les chasseurs québécois du nord, et la mission est presque accomplie.

La Fédération sent les pressions autochtones à cet égard et si ce n'était du ministre Lessard, on pourrait craindre pour l'abolition de la zone 22A et du tirage au sort des permis attribués pour cette zone.

2.3 Sauvegarde de la harde de caribous forestiers de Val-d'Or

La FédéCP s'est impliquée dans les dernières années, avec l'aide de Monsieur Clément Bérubé, président de la FédéCP-Abitibi-Témiscamingue, dans la sauvegarde du caribou forestier de Val-d'Or. Avec d'autres partenaires, la Fédération demandait au MFFP de procéder à l'opération de mise en enclos de femelles en gestation prévue par le plan de rétablissement du caribou de Val-d'Or.

Finalement, c'est en avril dernier que la capture s'est réalisée. Il s'agissait de capturer des femelles gestantes de la harde de Val-d'Or, pour qu'elles mettent bas en enclos afin de protéger les faons au cours de leurs premières semaines de vie, période pendant laquelle ils sont le plus vulnérables face aux prédateurs.

Les inventaires des dernières années indiquaient un taux de mortalité élevé chez les faons, dont la survie est cruciale pour le maintien et l'augmentation de cette harde. Les nouveau-nés qui ont vu le jour vers la fin de mai ont été maintenus dans un enclos avec leur mère et surveillés jusqu'à la fin de juin, avant d'être relâchés dans leur habitat naturel.

2.4 Ours noir : Bilan de la consultation auprès des chasseurs

C'est fin 2013 que le comité ours noir de la FédéCP, piloté par Monsieur Pierre Caron, a élaboré une nouvelle consultation en ligne afin d'aider la Fédération à vérifier les attentes des chasseurs et chasseuses et pour préparer les positions de la FédéCP sur des



sujets d'actualité à propos de la gestion de l'ours. Il est rarement possible pour les chasseurs d'avoir leur mot à dire sur la gestion des gibiers. Par cette consultation, l'occasion leur a été donnée de se prononcer sur les orientations qu'ils aimeraient voir incluses dans le prochain plan de gestion.

Alors qu'environ 15 000 chasseurs et chasseuses se procurent un permis chaque année, 2295 personnes ont répondu au sondage. Cette forte participation est très satisfaisante pour la FédéCP. Elle démontre l'intérêt des chasseurs dans la gestion des gibiers du Québec.

Voici quelques chiffres tirés de cette consultation.

- 2295 personnes ont répondu au sondage, 2174 hommes, 121 femmes;
- 61% des répondants avaient 46 ans et plus;
- 19 % avaient tué un ours en 2013;
- 54 % d'entre eux pratiquent la chasse chaque année;
- 87% utilisent une arme à feu
- 60 % des chasseurs utilisent des territoires libres
- 76 % des personnes interrogées seraient favorables avec le devancement de la saison de chasse dans les régions où le potentiel le permet;
- 78% seraient favorables à reporter la fin de la saison de chasse à l'ours dans les secteurs où le printemps est tardif;
- 69 % seraient d'accord avec l'ouverture d'une chasse d'automne dans de nouvelles zones de chasse synchronisée avec les saisons de chasse au gros gibier, avec les mêmes armes prévues.

Certains sujets n'ont pas été abordés dans la consultation. C'est parce qu'ils font partie des positions déjà adoptées par la FédéCP. Celles-ci sont les suivantes :

- La chasse à l'ours avec chiens courants qui se pratique présentement dans les zones de chasse 4, 6, et 7 en vertu de permis spéciaux de gestion de la faune. La FédéCP a adopté une position en faveur de ce type de chasse lors de la



préparation du dernier plan de gestion. Une embrouille politique a fait en sorte qu'elle n'a pas été inscrite à la réglementation.

- La vente de vésicule biliaire, présentement interdite, a fait l'objet de consultations à la FédéCP. La position retenue est d'appuyer la décision du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui dicte de garder le statu quo actuel ou d'en permettre la vente.

Les résultats complets de la consultation sont disponibles sur le site Internet de la FédéCP, dans la section consultation.

2.5 Le plan de gestion l'ours noir 2006-2013 reconduit

C'est à la suite de l'annonce par le MFFP du calendrier de travail devant conduire à l'élaboration du prochain plan de gestion de l'ours noir que la FédéCP avait préparé sa consultation en ligne.

Cependant, Faune Québec a annoncé à la mi-septembre un report important de ce calendrier de travail en raison de contraintes administratives causées par les récentes coupures budgétaires. Ainsi, la mise en œuvre du prochain plan de gestion de l'ours noir est reportée à 2018. Conséquemment, le Plan de gestion de l'ours noir 2006-2013 est reconduit jusqu'à l'entrée en vigueur de ce nouveau plan. Cependant, le ministère garde la porte ouverte pour des changements de modalités réglementaires mineures en région. En ce qui concerne la chasse à l'ours avec chiens courants, elle sera maintenue sous permis SEG pendant cette période.

On constate que le ministère peine à garder la cadence de ses dossiers, alors que la charge réglementaire portée par les chasseurs devient toujours plus imposante. La FédéCP croit que cette situation nuira bientôt à l'essor économique de la chasse, de la pêche et du piégeage, alors qu'il est maintenant reconnu que les activités de prélèvement fauniques provoquent des retombées économiques rivalisant avec celles du secteur de la foresterie, ou celles de nombreuses autres sphères industrielles.

2.6 Gestion du cerf de Virginie : Des pourparlers en vue d'établir la RTLB

Lors de l'élaboration de l'actuel plan de gestion du cerf de Virginie, il avait été entendu de mettre sur pied un projet expérimental au sujet de la restriction de la taille légale des



bois (RTLB). Ce projet expérimental aurait comme objectif de vérifier le potentiel d'une telle mesure pour améliorer l'expérience de chasse au cerf.

Au cours de 2014, la FédécP, représentée entre autres par Michel Dufort responsable de ce dossier, et des représentants de Faune Québec ont de nouveau discuté de l'implantation éventuelle de ce nouveau modèle de gestion. Ces rencontres ont permis d'avancer dans ce dossier relativement complexe, où les concepts de base de la gestion actuelle sont remis en question.

- Déterminer une zone d'expérimentation qui sera en mesure de fournir aux chercheurs de Faune Québec des résultats à partir desquels on pourra vérifier les effets réels de la RTLB;
- Déterminer le type de permis qui permettra la récolte de données sur les clientèles;
- Déterminer le financement du projet dont les coûts devraient avoisiner les 350 000 \$ pour la durée du projet qui sera de sept ans, dont une année préparatoire, cinq années nécessaires à la récolte de données et une année pour la rédaction des rapports.

Présentement, ce dossier souffre du contexte budgétaire. Et même si on nous a prévenus que le dossier est reporté, il est possible que le ministre Lessard juge ce projet assez important pour y donner suite à court terme.

2.7 Chasse au dindon sauvage; un bilan plus que satisfaisant

Les chiffres concernant la saison de chasse au dindon sauvage 2014 sont des plus intéressants et le bilan de cette activité printanière qui compte toujours plus d'adeptes chaque année est très encourageant. La chasse au dindon sauvage est maintenant bien implantée au Québec et elle connaîtra sûrement un avenir prospère.

Selon les données recueillies, 4421 dindons sauvages ont été récoltés par 11290 chasseurs. Ainsi, pour 2014, 31 % des chasseurs ont connu du succès puisque certains d'entre eux ont récolté deux dindons. Les données indiquent que les régions les plus convoitées demeurent l'Estrie, la Montérégie, l'Outaouais et le Centre-du-Québec.



Le tableau suivant présente les données depuis le début de la chasse en 2008.

Année	Nombre de permis vendus	Nombre de dindons récoltés
2008	2277	584
2009	3475	1024
2010	4488	1332
2011	5467	1496
2012	6549	2068
2013	8338	3082
2014	11290	4421 ¹

¹ 885 chasseurs ont abattu deux dindons en 2014

Ces chiffres sont très intéressants du fait que la saison de chasse 2014 était la première qui permettait aux chasseurs, selon certaines règles, de récolter deux dindons. Par ailleurs, ils démontrent que les démarches faites auprès du gouvernement au cours des dernières années pour faire accroître la limite annuelle à deux oiseaux dans certains secteurs, et pour faire allonger les saisons de chasse étaient très pertinentes. En effet, des 11 290 chasseurs qui ont arpenté les forêts, 885 ont réussi à abattre un second dindon. Ce qui est loin de l'hécatombe que certains craignaient suite à l'adoption de ces mesures. On constate aussi que malgré un hiver 2014 assez difficile, les populations se sont maintenues à un niveau qui semble relativement abondant, au moins dans certains secteurs probablement moins touchés par les accumulations de neige.

Pour la FédéCP, tous ces chiffres supportent l'hypothèse que d'un point de vue biologique, le prélèvement par la chasse n'a pas beaucoup d'incidence sur la population de dindons. Il faut bien comprendre que la chasse ne porte que sur les oiseaux à barbe, presque exclusivement des mâles et qu'un seul d'entre eux peut fertiliser plusieurs femelles d'un secteur. Si les conditions sont propices à la survie de ces dernières, la croissance de la population se maintiendra.



2.8 Premier plan de gestion du dindon

Le MFFP a annoncé l'automne dernier qu'il entreprenait l'élaboration du premier plan de gestion du dindon sauvage. Son objectif est d'en favoriser la mise en valeur et de s'assurer de se doter d'outils utiles au suivi des populations. Cependant, pour notre organisation, il n'y a pas grand-chose à ajouter à la réglementation actuelle qui fait l'affaire des chasseurs. On constate que la population québécoise de dindons continue de s'accroître et de s'étendre à de nouveaux secteurs. Pour notre fédération, il reste à ouvrir le Québec aux chasseurs non résidents afin de favoriser l'impact économique, et de relocaliser des oiseaux dans le secteur de la baie des Chaleurs, une région propice à la survie de cet oiseau.

Après avoir consulté ses membres, la FédéCP et son porteur de dossier, Monsieur Rodolphe La Salle, ne supportent pas la position du MFFP qui veut appliquer au dindon sauvage une gestion type de gros gibier. Le dindon sauvage est un gallinacé dont la dynamique de population se rapproche beaucoup plus de celle de la gélinotte huppée plutôt que de celle du cerf de Virginie. Il nous semble vain d'essayer d'assurer une gestion trop fine de cet animal alors qu'il est sujet à de grandes variations de population au gré du climat et de l'abondance des prédateurs. Et comme un plan de gestion solide repose avant tout sur des inventaires précis de populations précis, ce qui est difficile à évaluer pour le dindon, il ne sert à rien de se lancer dans de grands objectifs de gestion et de travailler à assurer une récolte stable soutenue. Un tel exercice coûte cher, il demande de l'énergie et alors qu'il est difficile d'assurer les suivis des plans de gestion déjà en place pour les grands gibiers, pourquoi mettre sur pied des stratégies compliquées que le moindre hiver rigoureux déjouera?

2.9 Le Comité sauvagine, un rôle important dans la gestion des oiseaux migrateurs

Les membres du comité sauvagine de la FédéCP se sont réunis le 1^{er} février 2014 sous la présidence de Monsieur Marc Renaud, responsable du dossier des oiseaux migrateurs, pour leur rencontre annuelle. À cette occasion, les membres ont discuté de plusieurs dossiers relatifs à la chasse aux canards, aux oies et autres oiseaux migrateurs.

Tout d'abord, on y a informé les participants qu'Alain Cossette est membre du CA d'Habitat faunique Canada (HFC), une organisation qui finance des projets ayant comme but de protéger, de restaurer et d'améliorer les habitats fauniques. Leur principale source de revenus est la vente du timbre joint au permis de chasse fédéral. Les programmes de HFC sont disponibles pour les associations de sauvaginaires pour la réalisation de projets d'aménagement, mais aussi de formation de la relève.



À ce sujet, il est présentement envisagé d'augmenter le prix de ce timbre qui n'a pas été haussé depuis plusieurs années. La FédéCP est favorable à cette augmentation qui permettrait d'accroître les subventions qui sont distribuées dans toutes les régions du Canada afin d'améliorer les habitats de la sauvagine et favoriser la formation de la relève. Présentement 1,6 M \$ sont retournés dans les différentes régions du pays.

Par ailleurs, le représentant FédéCP Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, a fait part aux membres du comité de la problématique du dérangement des oiseaux migrateurs, entre autres sur les sites de reproduction, par les amateurs de kitesurf qui se dirigent en grand nombre aux Îles en été. Certaines zones reconnues pour leur potentiel faunique sont interdites d'accès par la terre. Cependant, en naviguant près ou dans ces zones, les kitesurfeurs sont susceptibles de déranger sensiblement les oiseaux. Ce phénomène peut aussi être engendré par les kayaks, les paramoteurs et autres. Une lettre a été préparée à cette fin par la FédéCP à l'intention du Service canadien de la faune, mais ce dernier ne juge pas utile d'intervenir pour le moment.

Autre important dossier, Environnement Canada a sollicité les commentaires de la FédéCP sur les propositions visant à moderniser le *Règlement sur les oiseaux migrateurs* afin d'améliorer la gestion de la chasse au Canada. Voici les principaux points soulevés par la FédéCP dans sa réponse :

- La FédéCP appuie la proposition du SCF de préciser qui doit détenir un permis de chasse aux oiseaux migrateurs. Elle est aussi très heureuse de constater qu'il est envisagé de créer un permis de chasse familial. Une demande a été transmise à cet effet et il s'agit d'un outil utile pour la formation de la relève.
- La FédéCP est en accord avec la proposition du SCF que chaque oiseau pris ne soit plus comptabilisé après sa transformation, cela assouplit la bureaucratie et correspond beaucoup mieux à la réalité des chasseurs.
- La FédéCP n'est pas en accord avec l'option proposée par le SCF d'interdire l'abandon d'oiseaux migrateurs. La mise en contexte du document de consultation sur ce point mentionne que des chasseurs se débarrassent des oiseaux sans les utiliser afin de poursuivre leur chasse. Pourtant, les limites quotidiennes de prises et de possession sont bien connues de tous les chasseurs et respectées par la très grande majorité.
- La FédéCP n'est pas du tout en accord avec l'option proposée par le SCF d'exiger une preuve de la propriété légale. Elle souhaite plutôt l'abandon de toute obligation d'étiquetage. Cette pratique est un irritant très important pour les



chasseurs qui ne l'effectue pas de toute façon. De nombreuses personnes qui se font donner des oiseaux, ne possèdent pas ou peu de connaissance sur la chasse et ses règles. Les chasseurs aiment justement partager leurs prises avec des amis ou des membres de leur famille qui n'ont pas souvent la chance de manger du gibier. Pourquoi incommoder des gens avec de telles exigences?

- La FédéCP est en accord avec la proposition d'une nouvelle approche pour autoriser les grenailles non toxiques. Nous croyons que toute nouvelle grenaille pouvant améliorer les performances des armes à feu doit être mise le plus rapidement possible à la disposition des chasseurs.
- Concernant les types de grenaille, la FédéCP a amené à l'attention du SCF les problèmes que rencontrent les chasseurs qui pratiquent dans une même excursion d'autres types de chasses que celle aux oiseaux migrateurs. On lui demande d'indiquer l'interprétation du *Règlement sur les oiseaux migrateurs* à ce sujet et s'il est possible pour un chasseur de porter sur lui deux sortes de grenailles.
- La FédéCP n'est pas en accord avec l'option proposée par le SCF concernant les moyens pour s'assurer que les espèces prises peuvent être identifiées. Elle réclame l'abolition de toute règle obligeant à garder une partie intacte avec ses plumes d'un oiseau abattu à la chasse. Cette position de la FédéCP est défendue en vertu de l'importance de manipuler le plus proprement la viande de gibier. Sans compter que les ailes prennent beaucoup de place dans les emballages et les glacières. Il est même demandé au SCF de faire des vérifications en ce sens auprès de Santé Canada et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.
- La FédéCP est en accord avec la proposition du SCF d'autoriser l'utilisation de l'arbalète pour la chasse aux oiseaux migrateurs.
- La FédéCP est en accord avec la proposition du SCF de pouvoir faire des dons d'oiseaux migrateurs à des banques alimentaires ou à des soupers-bénéfice.

2.10 Comité chiens de chasse de la FédéCP

C'est le 1er mars que s'est tenue la rencontre du Comité chiens de chasse de la FédéCP en 2014. Sous la présidence de Monsieur Martin Gagnon, les membres du comité se sont réunis pour discuter de plusieurs dossiers.



Un représentant de la FTGQ est venu faire une présentation sur les dangers des pièges pour les animaux domestiques. On explique que la FTGQ, avec quelques autres partenaires, travaille à la confection d'un dépliant de sensibilisation sur les dangers que courent les chiens domestiques lorsqu'ils sont sans surveillance à l'extérieur.

On en a aussi profité pour faire une mise à jour au sujet du dossier des chiens de sang. Monsieur Marc Leclerc, porteur du dossier à la FédéCP, explique que les activités de recherche avec des chiens continuent de gagner en popularité. La Fédération travaille en collaboration avec l'Association des conducteurs de chiens de sang du Québec afin de faire modifier la loi et les règlements actuels afin de permettre aux conducteurs de chiens d'exercer plus librement et de façon plus sécuritaire leurs activités. Chantal Bellemare, vice-présidente de l'ACCSQ, mentionne que plus de 600 recherches ont été faites en 2013.

Par ailleurs, un important dossier a été réglé par le Comité chien de chasse. En effet, selon un Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens, il était interdit au Québec de faire usage des colliers électriques. Une demande de rencontre a donc été faite auprès de la Direction de la santé et du bien-être des animaux pour discuter de cette problématique. Après vérification auprès de ses avocats, cette dernière a confirmé que même si le collier électrique n'est pas recommandé par le MAPAQ, il n'est pas interdit par la loi. Il s'agit là d'un gain appréciable du Comité chiens de chasse.

2.11 Demandes de changements réglementaires en vigueur auprès du MFFP

Présentement, quelques demandes de modifications réglementaires sont en vigueur auprès du MFFP. Ces demandes proviennent des associations et des régionales et ont comme objectif de favoriser l'essor de la chasse comme loisir et comme moteur économique.

- Ouverture de la chasse à l'Écureuil : débuté en 2004, ce dossier est très long à régler. Récemment, l'UPA a donné son appui à ce projet et la FTGQ a accepté de supporter la décision du ministre s'il autorisait cette chasse.
- Ouverture de la chasse au renard dans sept régions du Québec
 - Abitibi-Témiscamingue
 - Capitale-Nationale
 - Côte-Nord (incluant l'île d'Anticosti)



- Lanaudière
- Laurentides
- Mauricie
- Saguenay-Lac-Saint-Jean

- Ouverture de la chasse au coyote de nuit : Cette chasse est pratiquée dans différents états des États-Unis. Elle requiert beaucoup d'attention et de préparation. Il s'agirait d'un défi majeur pour les chasseurs québécois.
- Création d'un permis autorisant l'utilisation d'armes à feu lors de la tenue d'activités avec des chiens de chasse. Ce type de permis, émis au nom d'une association, permettrait l'utilisation d'armes à feu, souvent chargées à blanc, par des compétiteurs sans que ces derniers aient à se procurer de permis de chasse.
- Création d'un permis de chasse de courts séjours : Pour certaines compétitions, on invite des chasseurs de l'extérieur du Québec, qui doivent se procurer un permis de chasse puisqu'ils se trouvent en présence de gibier d'élevage à plumes dont certains sont réglementés. Or, les permis pour non-résidents sont dispendieux et dissuadent ces derniers de venir au Québec.
- Devancement de la chasse au petit gibier pour éliminer le décalage avec la saison à la bécasse : Le début de la saison de chasse à la bécasse d'Amérique devance de quelques jours celui de la saison de chasse au petit gibier dans plusieurs régions du Québec. Selon eux, il y aurait des avantages à éliminer ce décalage entre les deux saisons. Cela permettrait aussi aux bécassiers de profiter d'autres gibiers durant leurs excursions en début de saison.

3. AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

3.1 Reconnaissance légale d'une journée consacrée aux activités de prélèvement

La *Loi instituant la Journée du patrimoine national en matière de chasse, de piégeage et de pêche* a reçu la sanction royale le 6 novembre dernier. Le projet de loi initial avait été présenté à la Chambre des communes en février alors que la FédéCP, représentée par Monsieur Pierre Latraverse avait été invitée à présenter une brève allocution sur sa vision de la chasse, de la pêche et du piégeage. La FédéCP demandait depuis longtemps, à l'instar de ses homologues des autres provinces et territoires du Canada, une reconnaissance de la chasse, de la pêche et du piégeage pour l'ensemble du pays.



Cette journée sera l'occasion pour tous de se rappeler l'importance de ces activités pour le Canada et d'en profiter pour en faire la promotion.

3.2 L'expertise de la FédéCP au Comité fédéral consultatif sur les activités de chasse et de pêche à la ligne

La FédéCP a continué au cours de 2014 à participer au comité consultatif sur la chasse et la pêche à la ligne (CCCPL) mis sur pied en 2013. Ce comité relève du ministre fédéral de l'Environnement et agit à titre d'organisme consultatif. Son mandat est de conseiller le gouvernement du Canada sur un éventail de politiques, de programmes et d'activités du gouvernement fédéral concernant la conservation, la chasse, le piégeage et la pêche à la ligne afin de s'assurer que les décisions gouvernementales reposent sur des conseils inclusifs et diversifiés. Monsieur Pierre Latraverse assume la responsabilité de cette participation.

Pour 2014, différentes questions ont été abordées par le comité :

- Programme de partenariat relatif à la conservation des pêches récréatives;
- Maladie débilitante chronique et les impacts potentiels de cette maladie sur la faune canadienne;
- Règlementation sur les oiseaux migrateurs.
- Impact économique de la chasse, de la pêche et du piégeage;
- Promotion de la chasse, de la pêche et du piégeage.

Parmi les recommandations qui ont émané de ce comité, mentionnons en deux d'une grande importance : que le gouvernement fédéral prenne l'initiative de développer un programme national de promotion des activités patrimoniales de chasse, de pêche et de piégeage et qu'il finance une étude nationale exhaustive sur l'impact économique de la chasse, de la pêche récréative, du piégeage et de la pourvoirie au Canada.

3.3 Armes à feu, la FédéCP demeure confiante

La FédéCP est très favorable au nouveau projet de loi déposé le 23 juillet dernier par le ministre fédéral de la sécurité publique et de la protection civile, Steven Blaney. Ce projet de Loi sur la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu a comme objectif de modifier la Loi sur les armes à feu et le Code criminel, afin de simplifier



l'octroi de permis pour les Canadiens respectueux de la loi et de renforcer l'interdiction d'armes à feu pour les individus coupables d'infractions.

Ce projet de loi comporte plusieurs éléments, dont :

- la fusion du permis de possession seulement et du permis de possession et d'acquisition;
- la création d'une période de grâce à la fin de la période de validité de cinq ans des permis, afin que les individus ne soient pas criminalisés en raison d'erreurs administratives;
- le renforcement de l'interdiction d'armes à feu pour les individus reconnus coupables de violence domestique.

Ce projet de loi comporte également la création de cours obligatoires sur la sécurité des armes à feu pour les premiers propriétaires d'armes. C'est-à-dire qu'il ne sera maintenant plus possible de *challenger* l'examen seulement pour le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu. La FédéCP a toujours prôné l'éducation et la sécurité en matière d'utilisation d'armes à feu et croit donc que ce changement constitue une excellente nouvelle qui renforce ces deux aspects. Fait à noter, la réussite de ce cours est déjà obligatoire pour obtenir un certificat du chasseur au Québec.

3.4 Un nouveau ministère accueille Faune Québec

La FédéCP a assisté à un changement très important au sein du gouvernement en 2014. En effet, lors de son arrivée au pouvoir en avril 2014, le premier ministre Monsieur Philippe Couillard a donné la charge d'un nouveau ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à Monsieur Laurent Lessard. Il transmettait par la même occasion son souhait de donner une vocation économique à ce ministère.

La FédéCP espère de tout cœur que les souhaits du premier ministre se réaliseront et que la gestion de notre faune sera plus teintée de besoins économiques que de besoins en données scientifiques.

3.5 Le secteur de la faune face aux réalités budgétaires

Au cours de 2014 le gouvernement du Québec a dû prendre un tournant dans la gestion des fonds publics afin de rétablir l'équilibre budgétaire de la province.

Le MFFP n'a pas échappé à cette décision gouvernementale et a dû prendre d'importantes mesures de restrictions budgétaires. Ceci s'est traduit par la mise à pied



d'employés contractuels et au ralentissement de certains dossiers, tels que celui de la chasse en milieu municipalisé.

La FédéCP souhaite qu'à brève échéance, Faune Québec retrouve ses appuis et procède à une restructuration qui lui permettra d'assurer au mieux la mise en valeur de la faune du Québec.

4. ACTIVITÉS ANNUELLES, AUTRES PROGRAMMES, ENTENTES ET PRIX

4.1 Inauguration du Boisé héritage faune

Le 11 avril 2014 fut marqué par l'inauguration officielle du boisé Héritage faune, cette oasis dans la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, dans laquelle s'assoit le siège social de votre fédération.

Plusieurs dignitaires, citoyens et partenaires étaient sur place pour souligner l'événement et offrir leur appui au projet, dont le célèbre pêcheur sportif Cyril Chauquet. Près de 400 personnes se sont déplacées afin de rencontrer leur idole.

Afin d'immortaliser cet important moment, la FédéCP a conclu une entente avec une entreprise de Québec, Les Carnets WEB inc., qui se spécialise dans la création d'albums photo en ligne dans lesquels sont réunis des photographies et des textes afin de souligner un moment particulier. Pour consulter le carnet de l'inauguration, visitez l'onglet *Communautés* du site lescarnetsweb.com.

Un kilomètre de sentiers pédestres, deux étangs, une trentaine de panneaux d'interprétation, un pavillon d'accueil en forme de dindon sauvage, un stationnement, et plus encore garnissent cet espace vert disponible à la population.

4.2 Fauniquement femme Latulippe

Encore une fois en 2014, le séjour Fauniquement femme Latulippe en a comblé plus d'une. Vingt-quatre femmes de tous âges se sont réunies du 4 au 6 juillet dans le décor enchanteur de la Seigneurie du Triton pour une fin de semaine d'initiation aux activités de chasse et de pêche réservée à la gent féminine.

Pour cette quinzième année du programme, les femmes ont eu la chance de participer à quatre ateliers d'initiation, soit la pêche à la ligne et à la mouche, le tir à la carabine



Remington, le tir à l'arc et le maniement d'un moteur hors-bord. Chaque atelier était animé par des monitrices d'expérience et dévouées qui ont su transmettre leur passion.

Plusieurs surprises attendaient aussi les participantes. Elles ont été des plus choyées par le partenaire principal, le magasin Latulippe. Chaque participante repartait avec sa propre canne à pêche, étui et coffre à pêche. La Ferme Monette a aussi été très généreuse avec de nombreux cadeaux qui seront des plus utiles lors des prochaines sorties de chasse, de pêche et de plein air de ces amantes de la nature.

4.3 Les salons

En 2014, la FédéCP a participé à quelques salons nationaux en plus de participer à de nombreux salons régionaux.

La FédéCP a entre autres participé aux deux salons Expert, chasse, pêche et camping de Montréal et de Québec. Elle a aussi été représentée au Salon national de la pourvoirie de Montréal, au salon national chasse et pêche de Rimouski, aux salons Expo-Nature de Chinoutimi et de Alma ainsi qu'au salon régional camping, loisirs, chasse et pêche de Rouyn-Noranda, organisé par l'Association des chasseurs et pêcheurs de Rouyn-Noranda.

J'en profite pour remercier tous les bénévoles qui oeuvrent lors de ces événements qui demandent beaucoup d'énergie.

4.4 Le super-bénéfice d'Héritage faune

Le 21 novembre 2014 se tenait à l'Hôtel Plaza de Québec le super-bénéfice annuel d'Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP). Grâce à la générosité des quelque 400 participants, cette 15e édition aura permis d'amasser plus de 85 000 \$ qui serviront à développer des activités liées à la chasse et à la pêche au profit de la relève.

Cette activité de financement très importante pour Héritage faune n'aurait pu être couronnée de succès sans l'implication de son président d'honneur, M. Yves Watier, directeur principal au développement des affaires et mise en marché chez La Capitale assurances générales.



Le souper-bénéfice 2015 aura lieu le vendredi 20 novembre prochain, sous la présidence d'honneur de Monsieur Mario Bilodeau, propriétaire de Bilodeau inc., une entreprise reconnue dans le domaine de l'utilisation et de la commercialisation de la fourrure au Québec.

5. NOUVEAUTÉS

5.1 Modifications aux règlements généraux et abolition du bureau de direction

Suite à la décision prise par le conseil d'administration d'abolir le bureau de direction et d'instaurer un poste de vice-président, les règlements généraux de la FédéCP ont été modifiés afin de se conformer à cette nouvelle structure.

5.2 Les Carnets Webs

La FédéCP a récemment conclu une entente avec une entreprise de Québec, Les Carnets WEB inc., qui se spécialise dans la création d'albums photo en ligne dans lesquels sont réunis des photographies et des textes afin de souligner un moment particulier. Il est aussi possible de partager les albums créés et de commander son propre exemplaire papier.

Nous vous invitons à créer votre propre carnet Web dans la **communauté** CHASSE ET PÊCHE en visitant le site www.lescarnetsweb.com.

6. RÉINVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA FAUNE

6.1 Généralités

Depuis quelques années, le programme de réinvestissement dans le domaine de la faune à partir de l'augmentation du prix des permis permet à notre secteur de réaliser des projets majeurs pour les clientèles que nous représentons. Ce programme se présente en différents volets. Celui qui appuie la gestion de la faune permet la réalisation de projets en région et de soutenir, pour plus d'un million de dollars, les inventaires aériens et les suivis piscicoles.



La FédéCP quant à elle est devenue un partenaire majeur du gouvernement pour le développement de projets en accord avec les thématiques émergentes déterminées par TFT dans le cadre du volet *Relève et mise en valeur*.

L'objectif de ce volet est de soutenir financièrement des projets visant la relève et la mise en valeur de la faune exploitée qui sont particulièrement en lien avec les actions prioritaires identifiées par la Table faune technique sur le développement des activités de chasse, de pêche et de piégeage. Les orientations suivantes sont poursuivies :

- La qualité de l'offre de produits et services fauniques;
- La connaissance aux fins de développement;
- Le développement de la clientèle et de nouveaux produits;
- Le développement d'alliances extrasectorielles;
- La communication et la promotion.

Les projets développés devaient se faire en prenant en compte de la préservation des habitats, des impératifs du développement économique, de l'acceptabilité sociale de même que du respect de la capacité de support des écosystèmes.

6.2. *Projet de mentorat chasse, pêche et piégeage*

Le service Internet *Mentorat chasse, pêche, piégeage* se présente sous la forme d'une plateforme visant à faciliter les échanges entre les chasseurs, les pêcheurs, les pêcheurs de saumon et les piégeurs, particulièrement ceux expérimentés et ceux de la relève.

Ce projet a clairement créé un précédent dans le milieu faunique. Il a permis de pousser encore plus loin les collaborations avec les divers partenaires fauniques afin de réaffirmer la force du réseau.

Puisque de nombreux acteurs d'influences (soirées chasse et pêche) ont aussi adhéré sans hésiter au projet, nous pouvons conclure que ce débordement est plus que favorable au projet et favorise une diffusion élargie au sein d'autres marchés.

Ce projet, par définition, vise directement et implicitement la formation et l'engagement de la relève. Le service *Mentorat chasse, pêche, piégeage* est un produit permettant de développer la clientèle et invitant directement à la pratique des activités de prélèvement faunique au Québec. Le site contient un éventail complet de liens utiles, une liste d'événements d'intérêts et un espace d'affichage pour des occasions de compagnonnage.



Lancé à l'automne 2014, ce nouvel outil se fait connaître grâce aux efforts de promotion et gagne en notoriété. À ce jour, 95 mentors sont inscrits au programme. Entre les mois d'octobre 2014 et janvier 2015, le site internet a été visité à plus de 18 000 reprises.

6.3 Campagne Image de la chasse

Une première année de campagne d'image, ayant pour signature « La chasse », a vu le jour en 2008 avec pour objectifs de modifier les perceptions envers la chasse, de susciter un intérêt nouveau chez les non-chasseurs et de contribuer au repositionnement de la chasse. Les résultats de cette première campagne furent des plus positifs. La campagne a généré des retombées médiatiques inespérées tant par la couverture que par l'accueil favorable au message. La création a remporté un prix (catégorie magazine) au concours Créa d'Infopresse lors du deuxième volet, tenu à l'automne 2010 sous le thème « La chasse est un art ».

La Fédération a aussi tenu un 3^e volet en 2011, sous les thèmes accrocheurs « Parlez-en à votre psy », « Parlez-en à votre conseiller matrimonial » et « Parlez-en à votre diététiste ». Ce dernier a connu le succès espéré grâce à des placements web et une campagne de mots clés stratégiques.

En 2012, l'outil de communication principal de notre projet étant les capsules vidéo de promotion de la chasse, nous avons axé le déploiement de la campagne d'image de la chasse autour de cet outil qui présentait le portrait de quatre chasseurs véridiques en mettant en opposition leur passion pour la chasse et leurs activités quotidiennes. De façon plus spécifique, la campagne d'image de la chasse - volet 4 s'est concentrée sur la diffusion des capsules vidéos. La campagne télé a certainement rejoint un grand nombre de gens de notre clientèle cible. Quoiqu'elle n'ait pas fait l'objet de beaucoup d'articles dans les médias, les échos reçus nous font croire qu'elle a touché beaucoup de gens et qu'elle a bénéficié d'un bon réseau de bouche à oreille. Nous pouvons aussi affirmer que la campagne télé a bien rejoint la cible plus jeune convoitée et renvoie une image actuelle de la chasse.

Notre campagne s'est constamment adaptée aux nouvelles réalités de la consommation d'information et de contenu média, ainsi qu'aux nouvelles limitations des ministères en matière de publicité. Pour la Fédération, les résultats de ces quatre volets de campagne prouvent un intérêt de la population pour la chasse et se veut un excellent indice d'acceptabilité. Alors que tous les acteurs fauniques reconnaissent qu'un déclin du nombre de chasseurs sera inévitable dans les années à venir (vieillesse de la tranche de population de chasseurs la plus importante, soit les baby-boomers), que les



études démontrent que la population accepte ce loisir et que certains seraient prêts à s'y adonner, nous considérons primordial de continuer les efforts de promotion tels que réalisés dans les trois premiers volets de la campagne.

Le cinquième volet visait à assurer une continuité du message tout en renouvelant l'effet créatif afin d'attirer l'attention du public cible. Le tout, dans le but de poursuivre les efforts mis de l'avant depuis 2008.

En 2014, la FédéCP a joué la note sensorielle pour convaincre les non-chasseurs d'essayer cette activité exaltante.

La campagne publicitaire 2014 *La Chasse* se décline en deux angles :



Campagne La chasse 2014



Grâce aux diverses campagnes *La Chasse* et aux nombreuses initiatives de la FédéCP, cette activité gagne en popularité; cela se traduit entre autres par une augmentation significative du nombre de personnes suivant les formations obligatoires et préalables à la pratique de la chasse.

6.4 Zone Chasse Android

La FédéCP, en collaboration avec Sogix, lançait en août 2012 la première application mobile consacrée uniquement à la chasse. Ce projet se voulait audacieux, puisqu'il va où personne n'a jamais été au Québec en terme de transfert d'information vers les chasseurs.

Depuis son lancement, Zone Chasse était offerte uniquement en version iOS pour iPhone sur l'App Store. Depuis juillet 2014, les propriétaires de téléphones intelligents utilisant le système d'exploitation Android peuvent profiter des mêmes avantages qu'offre cette application en la téléchargeant gratuitement sur le Play Store. De plus, cette application peut être utilisée indépendamment d'une connexion à Internet ce qui rend son utilisation vraiment pratique en situation de chasse.

L'application mobile a maintenant atteint les 25 000 téléchargements.

Les deux versions comprennent aussi des nouveautés afin de répondre précisément aux besoins des chasseurs québécois. Les utilisateurs peuvent maintenant consulter les heures de lever et de coucher du soleil, ainsi que les prévisions météorologiques. Les empreintes de certaines espèces ont été ajoutées dans leur section respective.

L'arrivée de Zone Chasse en version Android vise à élargir le bassin d'utilisateurs et à combler les attentes de nombreux adeptes de technologie... et de chasse!

Rappelons que cette application permet aux chasseurs de connaître les zones de chasse, incluant les espèces chassées et la réglementation propre à chacune. L'application présente également des conseils d'experts du magazine Sentier CHASSE-PÊCHE et permet de découvrir de nouveaux lieux pour pratiquer la chasse. Elle accompagne l'utilisateur dans toutes ses démarches, ce qui fait de cette application le partenaire de chasse idéal!



6.5 Capsules vidéos

Dû aux bons résultats obtenus depuis 2011 par l'utilisation des capsules vidéo comme action de promotion et de diffusion, la FédéCP poursuit sur sa lancée avec la production de nouvelles capsules en 2014.

Alors que le volet 1, lancé en 2011, visait à redorer l'image de la chasse auprès des citoyens par les témoignages émotivo rationnels de chasseurs atypiques (jeune élève sportive, femme de carrière et mère de famille, adulte professionnel immigrant et étudiant universitaire intellectuel), le volet 2, lancé en 2013, visait davantage à exposer les préoccupations légitimes quant à la chasse, à célébrer et à vanter cette activité qui est bien encadrée, pratiquée de façon sécuritaire et dans le respect de la faune et de la nature. Les quatre thèmes abordés sont les suivants :

- La saine gestion de la faune;
- L'impact économique de la chasse;
- L'impact social de la chasse;
- La pratique sécuritaire de la chasse.

En 2014, ces capsules ont été traduites en anglais afin d'être diffusées plus largement.

Quatre nouvelles capsules vidéos ont été produites au cours de la dernière année sur le thème de la pêche. Ce projet se veut une action de promotion et de développement de la pêche sportive au Québec. L'objectif est de raviver auprès des Québécois une image dynamique et captivante de la pêche sportive, afin de les inciter à considérer la pêche comme une des activités par excellence de divertissement et de ressourcement. Les quatre thèmes abordés sont les suivants :

- La pêche, une activité sociale;
- La pêche, une activité de plein air;
- La pêche, une activité accessible;
- La pêche d'hiver.

La FédéCP travaillera à la promotion et la diffusion de ces capsules dans la prochaine année.



Une capsule vidéo sur la remise à l'eau du bar rayé a également été produite. Animée par le pêcheur sportif Cyril Chauquet et produite en collaboration avec la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, cette capsule a pour objectif de promouvoir de saines pratiques de remise à l'eau de ce poisson récemment accessible aux pêcheurs sportifs du sud du golfe du Saint-Laurent.

7. REMERCIEMENTS

En terminant, je remercie tous les employés de la permanence de la Fédération qui travaillent avec dévouement, passion et générosité pour atteindre nos buts communs. J'aimerais exprimer également ma gratitude aux administrateurs de la Fédération et de ses filiales (sa fondation Héritage faune et Sécurité nature), aux bénévoles des bureaux de direction des régionales, aux présidents régionaux, au directeur de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et aux présidents de nos nombreuses associations. Je tiens à souligner la présence des associations membres qui, par leur support, permettent à notre fédération de se développer et de garder sa force vive.

Je n'oublie pas les centaines de moniteurs du PESCOF ainsi que les employés de la Fédération et de ses deux filiales :

7.1 Les administrateurs de la Fédération

- Pierre Latraverse, président
- Rodolphe La Salle, vice-président et président FédéCP-Outaouais
- Gilles Jacques, trésorier et président FédéCP-Montréal-Laval-Montérégie
- Marc Renaud, secrétaire et président FédéCP-Laurentides
- Pierre Bertrand, membre coopté
- Pierre Caron, membre coopté
- Réal Ducharme, membre coopté
- Michel Fortin, membre coopté
- Marc Leclerc, membre coopté
- Marcel Simard, membre coopté
- Bob Bélanger, président FédéCP - Capitale-Nationale
- Richard Blais, président FédéCP - Mauricie
- Gilles Brassard, président par intérim FédéCP- Saguenay-Lac-St-Jean
- Yvon Courchesne, président FédéCP - Centre-du-Québec
- Gilles Couture, président FédéCP - Côte-Nord



- Michel Dufort, président FédéCP – Estrie
- Michel Hébert, président FédéCP - Lanaudière
- Serge LeRoy Audy, président FédéCP - Bas-Saint-Laurent
- Jean-Claude Marcoux, président FédéCP - Chaudière-Appalaches
- Alain Poitras, président FédéCP - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- André Poulin, président FédéCP- Abitibi-Témiscamingue

N.B. Madame Thérèse Moreau représente la régionale FédéCP-Lanaudière sur le conseil d'administration

7.2 Les employés

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs :

- Alain Cossette, directeur général
- Michel Baril, biologiste
- Marie-Josée Laflamme, réceptionniste
- Stéphanie Vadnais, conseillère en communication

Héritage faune :

- Pascal Alarie, coordonnateur

Sécurité nature :

- Lise Duchesneau, secrétaire
- Jessika Guay-Plamondon, agente à la comptabilité
- Line Guillemette, agente à la comptabilité
- Christina Leclerc, agente de bureau PESCOF
- Édith Rosa, agente de bureau PESCOF
- Chantal Paré, agente de bureau à l'expédition
- Martin Savard, biologiste et coordonnateur à la formation
- Éric Vallières, contrôleur
- Yianna Daklaras, conseillère en communication et marketing

Il m'apparaît important de souligner et de remercier une personne qui fait un excellent travail au bureau de la Fédération, à titre de bénévole pour Sécurité nature: Monsieur Gilles Martin.